

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 243

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

Ventes et cessions

537 843 757 RCS Libourne.

ARFONY.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 26194624 EUR.

Adresse : zone artisanale de Laveau, 33230 Saint Médard de Guizières.

Date de commencement d'activité : 1^{er} janvier 2019.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : GROUPE OUVEO Société par actions simplifiée au capital de 8.661.000€ Siège social : ZA de Laveau 33230 Saint Médard de Guizières 844 043 711 RCS LIBOURNE / ARFONY Société par actions simplifiée au capital de 26.194.624 € Siège social : ZA de Laveau 33230 Saint Médard de Guizières 537 843 757 RCS LIBOURNE. Par acte sous seing privé en date du 28 juin 2019, il a été établi entre les sociétés susvisées un traité de fusion par voie d'absorption de la société ARFONY à la société GROUPE OUVEO, à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif de la société ARFONY. Le montant total de l'actif apporté étant de 30.890.522€, et le montant total du passif pris en charge s'élevant à la somme totale de 4.765.922€, l'actif net apporté par la société ARFONY s'élève à 26.124.600€. Il a été stipulé une date d'effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 01.01.2019. La société GROUPE OUVEO détenant la totalité des actions composant le capital social de la société ARFONY, la fusion a été soumise au régime des fusions simplifiées visé à l'article L.236-11 du Code de Commerce, de sorte que l'apport de la société ARFONY ne sera pas rémunéré par l'attribution d'actions et ne donnera pas lieu à augmentation du capital social de la société GROUPE OUVEO. En conséquence aucun rapport d'échange n'a été établi. Le traité de fusion a été déposé le 09.07.2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne pour les sociétés GROUPE OUVEO et ARFONY. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion, devant le Tribunal de Commerce de Libourne, dans un délais de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..